

1- Ouverture de la télé-déclaration PAC et modalités d'appui de la Direction Départementale des Territoires

Les aides de la politique agricole commune donnent lieu chaque année à une campagne de télédéclaration des surfaces exploitées par un peu plus de 3000 agriculteurs du département (www.indre-et-loire.gouv.fr/telepac-2020).

Cette campagne ouvre ce jour et se termine le 15 mai, sauf évolution qui serait décidée d'ici là par le gouvernement.

Un accompagnement est habituellement proposé aux agriculteurs qui le souhaitent par les organisations professionnelles agricoles et la Direction Départementale des Territoires.

En raison des mesures de confinement, l'accueil physique à la DDT des exploitants souhaitant bénéficier d'une assistance pour la télédéclaration de leurs aides surfaces ne peut être mis en place actuellement. La DDT s'est organisée pour apporter une assistance téléphonique à la télédéclaration qui sera assurée par les agents, en télétravail.

Les numéros auxquels les joindre sont les suivants, en invitant chacun à préparer ses questions en amont et à appeler sur les plages de 9H et 12H / 14h et 17h :

- Aide à la télédéclaration (dossier surfaces et mesures associées) :

Code Telepac, mot de passe perdu, réinitialisation du compte	02 47 70 82 74 ou 02 47 70 82 64
PAC Surfaces (RPG)	02 47 70 82 66 ou 02 47 70 82 96
MAEC – Aides BIO	02 47 70 82 82 ou 02 47 70 82 32

- Aide au transfert des DPB - procédure papier : 02 47 70 82 17 ou 02 47 70 81 62 ou 02 47 70 82 62

- Obtention d'un numéro Pacage ou changement de situation du déclarant : 02 47 70 82 99

Les boîtes mail suivantes sont par ailleurs relevées et une réponse sera apportée aux questions posées :

Télédéclaration surfaces et MAEC/Agribio	ddt-surf@indre-et-loire.gouv.fr
DPB	ddt-dpb@indre-et-loire.gouv.fr
Demande de n° PACAGE	ddt-exploitants@indre-et-loire.gouv.fr

Dans ce contexte particulier, toute l'équipe du service Agriculture est mobilisée pour répondre aux questions et faciliter la déclaration des dossiers.